Rapport annuel | 31 décembre 2024

SMAX

FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT[MC] Hamilton

FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT[MC] Hamilton

(auparavant, FNB Sociétés Américaines Maximiseur de Rendement Hamilton)

(SMAX : TSX)

HAMILTON ETFs

www.hamiltonetfs.com

HAMILTON ETFs

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction 3

Faits saillants de nature financière 8

Rendement passé 11

Sommaire du portefeuille de placements 13

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 16

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière 19

États du résultat global 20

États de l'évolution de la situation financière 21

États des flux de trésorerie 22

Tableau des placements 23

Notes afférentes aux états financiers 26

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT[MC] Hamilton *(auparavant, FNB Sociétés Américaines Maximiseur de Rendement Hamilton)* (« SMAX » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport financier intermédiaire, du rapport annuel ou intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de SMAX est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition à un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation. Afin de compléter le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, SMAX aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes. Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole SMAX.

SMAX cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille d'actions de sociétés américaines à grande capitalisation au moyen d'une stratégie d'« échantillonnage stratifié ». Aux termes de cette stratégie d'échantillonnage stratifié, SMAX détiendra un portefeuille de titres que le conseiller en valeurs considère refléter la répartition sectorielle du marché des actions américaines. Au lieu ou en plus d'investir directement dans des titres de participation et de les détenir, SMAX peut également investir dans d'autres titres, y compris d'autres fonds (définis

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

aux présentes) afin d'obtenir une exposition directe ou indirecte à ces autres titres d'une façon qui est conforme à l'objectif de placement de SMAX. SMAX peut également détenir des espèces et des quasi-espèces ou d'autres instruments du marché monétaire afin de s'acquitter de ses obligations.

Le conseiller en valeurs passe en revue la composition du portefeuille de façon continue à la recherche d'ajouts, de retraits ou de substitutions possibles qui, à son appréciation, seraient avantageux pour SMAX et les porteurs de parts de celui-ci. La composition du portefeuille dépendra en grande partie de la capitalisation boursière; toutefois, les motifs du conseiller en valeurs pour ajouter, retirer et substituer des émetteurs peuvent comprendre, notamment : i) son opinion sur la liquidité d'un émetteur; ii) la disponibilité et la liquidité des options d'un émetteur; et iii) le rendement en dividendes. Des changements peuvent être apportés à la composition du portefeuille à la discrétion du conseiller en valeurs, et le portefeuille sera rééquilibré au moins une fois par semestre de façon à refléter approximativement la répartition sectorielle du marché des actions américaines.

Afin d'atténuer le risque de baisse et de générer un revenu, le conseiller en valeurs gère activement la stratégie d'options d'achat couvertes de SMAX comprenant généralement la vente d'options d'achat dans le cours ou légèrement hors du cours, à son gré, pouvant viser la valeur totale du portefeuille de SMAX. Nonobstant ce qui précède, SMAX peut vendre des options d'achat couvertes à l'égard d'une plus petite portion du portefeuille, de temps à autre, à la discrétion du conseiller en valeurs.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Les risques associés à un placement sont présentés dans le prospectus du FNB et aucun changement important n'a influé sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de l'exercice. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.** Il est possible de se procurer le prospectus en accédant au site www.hamiltonetfs.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les parts de catégorie E du FNB ont produit un rendement de 34,60 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice Cboe S&P 500 Half BuyWrite a affiché un rendement de 33,61 % pour la même période, sur la base du rendement total en dollars canadiens. Afin de compléter le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, SMAX a recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes.

L'indice Cboe S&P 500 Half BuyWrite est un indice de référence conçu pour suivre le rendement d'une stratégie d'options d'achat couvertes hypothétique. Cette stratégie consiste à détenir un portefeuille indexé à l'indice S&P 500 et à vendre une succession d'options d'achat S&P 500 (SPX) d'un mois dans le cours.

Revue du marché

Au premier semestre de 2024, les marchés financiers mondiaux ont été grandement influencés par les efforts des banques centrales pour combattre l'inflation et par la résilience dont ont fait preuve les économies. Bien que l'inflation ait ralenti à l'échelle du globe au cours du premier semestre de 2024, ces tendances ont commencé à diverger dans différentes économies au deuxième semestre, et certaines régions ont connu des pressions inflationnistes à différents

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

degrés. Au cours de la deuxième moitié de 2024, des événements géopolitiques ont aussi eu des répercussions importantes sur les marchés, surtout les incertitudes entourant la situation politique en France, en Allemagne et au Canada, ainsi que la menace d'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis à la suite de l'élection présidentielle en novembre.

Les attentes initiales à l'égard des taux d'intérêt étaient de six à sept baisses du taux des fonds fédéraux américains en 2024. Au bout du compte, la Réserve fédérale a réduit les taux de seulement 100 points de base étant donné que l'économie américaine s'est montrée plus résiliente que prévu.

En 2024, les marchés boursiers américains ont bien fait, les secteurs de la technologie, des produits de consommation discrétionnaire et des services financiers ayant affiché les meilleurs rendements grâce au développement et à l'intégration rapides des technologies de l'IA et à la croissance économique vigoureuse. Les secteurs des matières et des soins de santé ont été à la traîne, plombés par les incertitudes géopolitiques et les changements réglementaires liés à la nouvelle administration américaine à venir. Cette divergence souligne les différentes répercussions des dynamiques macroéconomiques et politiques dans tous les secteurs.

La volatilité du marché boursier américain, mesurée par l'indice de volatilité CBOE ou VIX, a augmenté en 2024 en raison des incertitudes entourant l'élection présidentielle américaine et la trajectoire des taux d'intérêt de la Réserve fédérale, ce qui a exacerbé les fluctuations du marché. Le secteur de la technologie, le plus important secteur du marché américain, continue d'influencer la volatilité, les valorisations atteignant des niveaux presque inégalés.

Revue du portefeuille

Le FNB investit dans un échantillon des plus grandes sociétés américaines de premier ordre à l'égard desquelles il existe un marché actif d'options négociées en bourse, et tente d'obtenir une répartition sectorielle semblable à celle du S&P 500. Les placements sont pondérés et rééquilibrés semestriellement, et le FNB ne cherche pas à couvrir le risque de change. Au premier rééquilibrage, le FNB s'est départi de trois sociétés, Costco Wholesale Corporation, Union Pacific Corp. et Cisco Systems Inc., et les a remplacées dans le portefeuille par les trois sociétés suivantes : Advanced Micro Devices Inc., Caterpillar Inc. et New Linde PLC. La position sur Home Depot Inc. a été retirée du portefeuille lors du rééquilibrage du deuxième semestre, et celle sur Oracle Corp. a été ajoutée.

En raison de la vigueur du marché en 2024, la plupart des positions dans le FNB ont eu un effet positif sur son rendement, et, parmi les titres les plus performants, nombreux sont ceux qui ont atteint des sommets historiques durant l'année. Après avoir affiché des rendements mitigés au premier semestre, le titre de Tesla Inc. est revenu en force, propulsé par des résultats solides, une demande accrue et une confiance renouvelée des investisseurs. Ce titre a ainsi offert le meilleur apport au FNB en 2024. NVIDIA Corp. et Broadcom Inc. ont aussi eu une incidence positive importante en raison de l'envolée de la demande de micropuces dans le sous-secteur des semi-conducteurs, stimulée par l'importance croissante de l'intelligence artificielle au sein du marché. Les titres ayant le plus nui au rendement du FNB au cours de l'année sont ceux d'Advanced Micro Devices Inc., d'Adobe Inc. et de Prologis Inc.

La volatilité élevée du marché, tout particulièrement dans le secteur de la technologie, a soutenu les primes sur les options dans le FNB tout au long de l'année, le gestionnaire ayant été en mesure d'ajuster le ratio de couverture du FNB de manière à générer la prime requise.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Perspectives

Les perspectives sont optimistes pour 2025, puisqu'il est plus probable que l'économie américaine évite une récession. La prévision d'une croissance durable du PIB, accompagnée d'un nouveau ralentissement de l'inflation, crée une conjoncture favorable pour les marchés. Le perfectionnement continu et l'intégration de l'IA continuent de stimuler le secteur de la technologie, et celui des semiconducteurs en particulier. Le contexte géopolitique actuel et l'incertitude entourant les réductions futures des taux d'intérêt pourraient aussi continuer de favoriser la volatilité. Les primes sur les options continueront d'être surveillées afin que la couverture des options d'achat convienne au portefeuille du FNB.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FNB a généré un revenu de placement net de 125 956 539 $ tiré de ses placements et dérivés (qui comprend les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 2 567 557 $ pour la période close le 31 décembre 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 4 394 126 $ (242 817 $ en 2023), dont une tranche de néant (10 136 $ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 47 767 080 $ aux porteurs de parts (3 044 008 $ en 2023).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Le 5 juin 2024, le gestionnaire a annoncé le changement de dénomination du FNB pour FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT[MC] Hamilton.

Comité d'examen indépendant (« CEI ») – Nominations et démissions

Avec prise d'effet le 31 décembre 2024, R. Warren Law a cessé d'être un membre du CEI.

Avec prise d'effet le 1er janvier 2025, Leslie Wood a été nommée membre du CEI.

Avec prise d'effet le 11 mars 2025, Bruce Friesen a cessé d'être un membre du CEI.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 10) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 25 octobre 2023. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Exercice/Période[1]	**2024**	**2023**
Actif net par part à l'ouverture de l'exercice / la période	16,66	16,00 $
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation		
Total des revenus	0,23	0,08
Total des charges	(0,19)	(0,04)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice / la période	0,89	(0,19)
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice / la période	4,39	0,53
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation[2]	5,32	0,38
Distributions		
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,04)	(0,01)
À partir des gains en capital nets réalisés	(0,70)	(0,13)
Remboursement de capital	(1,29)	(0,18)
Total des distributions[3]	(2,03)	(0,32)
Actif net par part à la clôture de l'exercice / la période[4]	20,13	16,66 $

1. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Exercice/Période[1)]	2024	2023
Valeur liquidative (en milliers)	607 232	232 671 $
Nombre de parts en circulation (en milliers)	30 171	13 963
Ratio des frais de gestion[2)]	0,78 %	0,78 %
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions[3)]	0,79 %	0,83 %
Ratio des frais de transaction[4)]	0,07 %	0,05 %
Taux de rotation des titres en portefeuille[5)]	57,25 %	13,22 %
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice / la période	20,13	16,66 $
Cours de clôture	20,12	16,67 $

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre de l'exercice et de la période présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renonciations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux, marketing et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
99 %	1 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et des charges ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour l'exercice / la période indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.

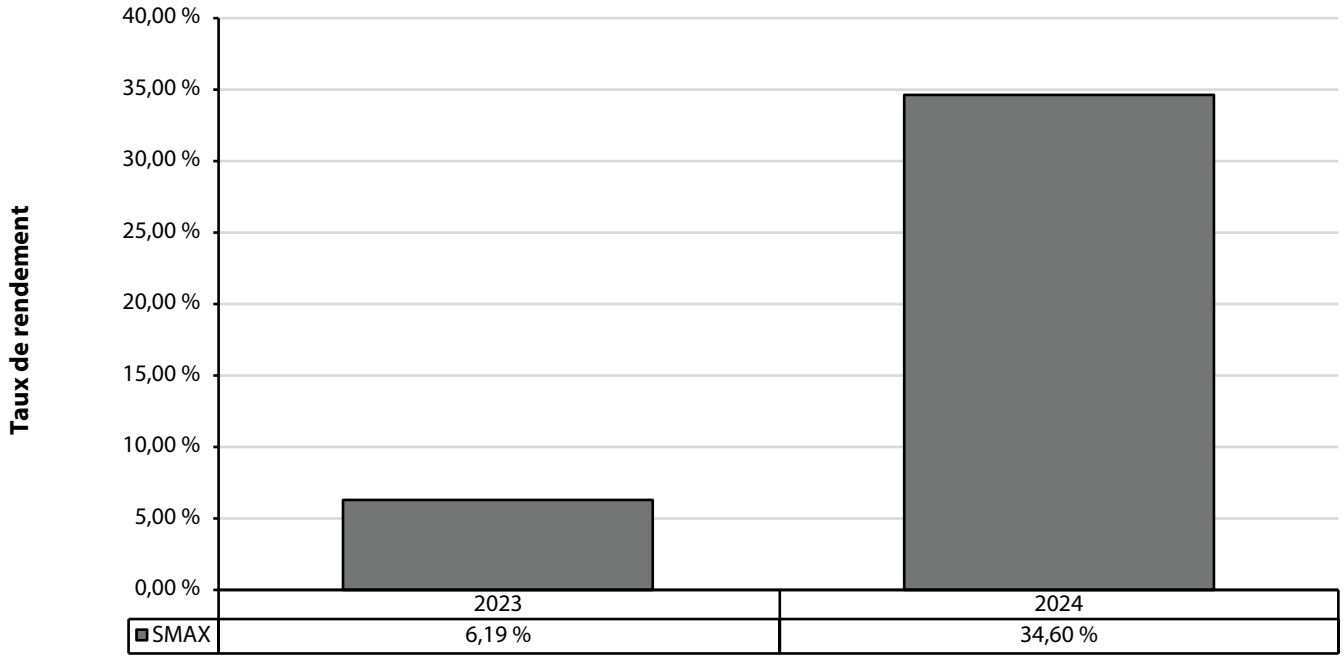

Le FNB a commencé ses activités le 25 octobre 2023.

Rendement passé (suite)

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement composé annuel total du FNB depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2024 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	1 an	Depuis la création
FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT[MC] Hamilton	34,60 %	35,17 %
Indice Cboe S&P 500 Half BuyWrite	33,61 %	33,33 %

Le FNB a commencé ses activités le 25 octobre 2023.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2024

Composition de l'actif	Valeur liquidative		Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur			
Actions américaines	593 748 635	$	97,78 %
Actions mondiales	21 312 754		3,51 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	506 481		0,08 %
Autres actifs, moins les passifs	(4 039 277)		-0,66 %
Positions vendeur			
Options d'achat sur actions	(4 297 050)		-0,71 %
	607 231 543	**$**	**100,00 %**

Composition des secteurs	Valeur liquidative		Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur			
Technologie de l'information	202 858 212	$	33,40 %
Services financiers	97 662 879		16,08 %
Produits de consommation discrétionnaire	64 962 973		10,70 %
Soins de santé	63 317 323		10,43 %
Services de communication	53 484 673		8,81 %
Industries	45 175 336		7,44 %
Produits de consommation courante	23 353 231		3,85 %
Énergie	22 354 971		3,68 %
Matières	21 312 754		3,51 %
Services publics	20 579 037		3,39 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	506 481		0,08 %
Autres actifs, moins les passifs	(4 039 277)		-0,66 %
Positions vendeur			
Options d'achat sur actions	(4 297 050)		-0,71 %
	607 231 543	**$**	**100,00 %**

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2024

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Tesla Inc.	6,17 %
Broadcom Inc.	5,39 %
Salesforce Inc.	4,94 %
Alphabet Inc.	4,66 %
Amazon.com Inc.	4,53 %
Apple Inc.	4,43 %
Visa Inc.	4,39 %
JPMorgan Chase & Co.	4,35 %
NVIDIA Corp.	4,27 %
Meta Platforms Inc.	4,15 %
Oracle Corp.	4,03 %
Berkshire Hathaway Inc.	3,99 %
Caterpillar Inc.	3,91 %
Microsoft Corp.	3,88 %
Procter & Gamble Co. (The)	3,85 %
Exxon Mobil Corp.	3,68 %
Johnson & Johnson	3,56 %
General Electric Co.	3,53 %
UnitedHealth Group Inc.	3,52 %
Linde PLC	3,51 %
NextEra Energy Inc.	3,39 %
Adobe Inc.	3,36 %
Eli Lilly and Co.	3,35 %
Prologis Inc.	3,35 %
Advanced Micro Devices Inc.	3,10 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9 ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT[MC] Hamilton *(auparavant, FNB Sociétés Américaines Maximiseur de Rendement Hamilton)* (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des actionnaires. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les honoraires versés à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers de tous les FNB audités par KPMG pour le compte de Hamilton ETFs sont les suivants : honoraires liés à l'audit, 444 123 $ (301 428 $ en 2023); honoraires non liés à l'audit, 102 995 $ (77 415 $ en 2023).

Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT[MC] Hamilton (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023, conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Paula M. Foster.
Toronto, Canada
Le 14 mars 2025

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	506 481 $	637 007 $
Placements (note 6)	615 061 389	236 639 570
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	60 253	186 447
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	1 533 441	–
Montants à recevoir se rapportant à des titres émis	1 509 421	–
Total des actifs	**618 670 985**	**237 463 024**
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	376 411	104 978
Frais d'exploitation à payer	45 921	12 465
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	1 513 392	–
Distribution à payer	5 206 668	2 234 008
Passifs dérivés (note 13)	4 297 050	2 440 404
Total des passifs	**11 439 442**	**4 791 855**
Actif net (note 2)	**607 231 543 $**	**232 671 169 $**
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	30 171 349	13 962 553
Actif net par part	20,13 $	16,66 $

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Robert Wessel
Administrateur

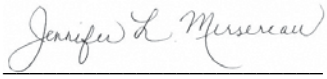

Jennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

	2024	2023
Produits		
Revenu de dividendes	5 209 087 $	480 113 $
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	1	–
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	1 090	–
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	20 381 608	(1 115 125)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	18 914	(47 970)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	100 346 652	3 249 934
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(813)	605
	125 956 539	**2 567 557**
Charges (note 9)		
Frais de gestion	3 082 405	150 480
Honoraires d'audit	23 493	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	5 674	–
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	183 074	–
Honoraires juridiques	14 498	–
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	31 787	9 571
Frais d'administration	40 095	565
Coûts de transaction	280 012	9 749
Retenues fiscales	752 719	72 452
Autres charges	134	–
	4 413 891	**242 817**
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(19 765)	(10 136)
	4 394 126	**232 681**
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice / la période	**121 562 413 $**	**2 334 876 $**
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	5,32 $	0,38 $

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

	2024	2023
Actif net à l'ouverture de l'exercice / la période	232 671 169 $	– $
Augmentation (diminution) de l'actif net	121 562 413	2 334 876
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de parts du FNB	344 225 954	235 468 666
Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB	(43 627 279)	(2 089 253)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	166 366	888
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(902 634)	(96 259)
À partir des gains en capital nets réalisés	(16 603 840)	(1 259 855)
Remboursement de capital	(30 260 606)	(1 687 894)
Actif net à la clôture de l'exercice / la période	**607 231 543 $**	**232 671 169 $**

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice / la période	121 562 413 $	2 334 876 $
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(20 381 608)	1 115 125
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(100 346 652)	(3 249 934)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(2)	–
Achat de placements	(173 324 693)	(14 419 103)
Produit de la vente de placements	203 802 718	12 776 982
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	126 194	(186 447)
Charges à payer	304 889	117 443
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	**31 743 259**	**(1 511 058)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	12 825 738	2 970 600
Montant versé au rachat de parts	(71 471)	(13 423)
Distributions versées aux porteurs de parts	(44 628 054)	(809 112)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	**(31 873 787)**	**2 148 065**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice / la période	(130 528)	637 007
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice / la période	637 007	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice / la période	**506 481 $**	**637 007 $**

Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 $	– $
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	4 582 563 $	221 214 $
Intérêts payés	(134) $	– $

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (97,78 %)			
Technologie de l'information (33,40 %)			
Adobe Inc.*	31 924	24 175 143 $	20 405 989 $
Advanced Micro Devices Inc.*	108 296	25 151 018	18 803 390
Apple Inc.*	74 782	20 313 559	26 918 994
Broadcom Inc.*	98 313	17 315 249	32 763 634
Microsoft Corp.*	38 913	21 208 457	23 576 810
NVIDIA Corp.*	134 457	14 609 572	25 954 929
Oracle Corp.	102 116	23 296 428	24 460 526
Salesforce Inc.*	62 370	22 824 212	29 973 940
		168 893 638	202 858 212
Services financiers (16,08 %)			
Berkshire Hathaway Inc., cat. B*	37 239	20 306 063	24 263 716
JPMorgan Chase & Co.*	76 686	19 114 472	26 423 783
Prologis Inc.*	133 776	21 974 811	20 325 720
Visa Inc., cat. A*	58 662	21 708 975	26 649 660
		83 104 321	97 662 879
Produits de consommation discrétionnaire (10,70 %)			
Amazon.com Inc.*	87 164	19 920 687	27 488 227
Tesla Inc.*	64 556	19 870 085	37 474 746
		39 790 772	64 962 973
Soins de santé (10,43 %)			
Eli Lilly and Co.*	18 357	17 607 080	20 370 972
Johnson & Johnson*	103 842	21 975 530	21 587 092
UnitedHealth Group Inc.*	29 374	21 369 670	21 359 259
		60 952 280	63 317 323
Services de communication (8,81 %)			
Alphabet Inc., cat. A*	103 963	21 370 304	28 289 298
Meta Platforms Inc., cat. A*	29 936	17 766 412	25 195 375
		39 136 716	53 484 673
Industries (7,44 %)			
Caterpillar Inc.	45 476	22 125 359	23 713 431
General Electric Co.	89 517	16 381 422	21 461 905
		38 506 781	45 175 336
Produits de consommation courante (3,85 %)			
Procter & Gamble Co. (The)	96 906	20 814 545	23 353 231
Énergie (3,68 %)			
Exxon Mobil Corp.*	144 574	21 174 847	22 354 971

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Services publics (3,39 %)			
NextEra Energy Inc.	199 698	17 733 804	20 579 037
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		**490 107 704**	**593 748 635**
ACTIONS MONDIALES (3,51 %)			
Matières (3,51 %)			
Linde PLC	35 414	22 280 427	21 312 754
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		**22 280 427**	**21 312 754**
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-0,71 %)			
POSITIONS VENDEUR (-0,71 %)			
Options d'achat sur actions (-0,71 %)			
Adobe Inc., janvier 2025, 445,00 $ US	(89)	(168 429)	(165 673)
Advanced Micro Devices Inc., janvier 2025, 123,00 $ US	(149)	(107 787)	(70 679)
Advanced Micro Devices Inc., janvier 2025, 126,00 $ US	(150)	(121 916)	(47 651)
Alphabet Inc., cat. A, janvier 2025, 190,00 $ US	(260)	(303 037)	(252 272)
Amazon.com Inc., janvier 2025, 220,00 $ US	(222)	(319 400)	(264 865)
Apple Inc., janvier 2025, 250,00 $ US	(187)	(306 452)	(213 699)
Berkshire Hathaway Inc., janvier 2025, 452,50 $ US	(104)	(98 502)	(112 495)
Broadcom Inc., janvier 2025, 220,00 $ US	(264)	(491 372)	(614 769)
Eli Lilly and Co., janvier 2025, 770,00 $ US	(51)	(196 652)	(205 818)
Exxon Mobil Corp., janvier 2025, 106,00 $ US	(402)	(173 081)	(258 590)
Johnson & Johnson, janvier 2025, 145,00 $ US	(290)	(124 271)	(148 819)
JPMorgan Chase & Co., janvier 2025, 240,00 $ US	(214)	(202 454)	(203 025)
Meta Platforms Inc., cat. A, janvier 2025, 595,00 $ US	(73)	(320 869)	(264 958)
Microsoft Corp., janvier 2025, 430,00 $ US	(105)	(211 765)	(147 536)
NVIDIA Corp., janvier 2025, 135,00 $ US	(375)	(401 037)	(382 721)
Prologis Inc., janvier 2025, 105,00 $ US	(374)	(149 988)	(134 402)
Salesforce Inc., janvier 2025, 350,00 $ US	(128)	(244 481)	(43 607)
Tesla Inc., janvier 2025, 440,00 $ US	(174)	(919 404)	(524 619)
UnitedHealth Group Inc., janvier 2025, 510,00 $ US	(82)	(192 108)	(165 903)
Visa Inc., cat. A, janvier 2025, 320,00 $ US	(158)	(113 981)	(74 949)
		(5 166 986)	(4 297 050)
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		**(5 166 986)**	**(4 297 050)**
Coûts de transaction		(53 393)	

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (100,58 %)		**507 167 752 $**	**610 764 339 $**
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,08 %)			506 481
Autres actifs, moins les passifs (-0,66 %)			(4 039 277)
ACTIF NET (100,00 %)			**607 231 543 $**

* Partiellement donné en garantie pour les contrats d'options d'achat couvertes vendues.

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT[MC] Hamilton *(auparavant, FNB Sociétés Américaines Maximiseur de Rendement Hamilton)* (« SMAX » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 8 septembre 2023. Le FNB a commencé ses activités le 25 octobre 2023. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens sous le symbole SMAX. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de SMAX est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition à un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation. Afin de compléter le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, SMAX aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 mars 2025.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujetti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.

Options

Dans le cadre de la stratégie de placement du FNB, des options d'achat visant les actions du portefeuille du FNB sont vendues. La prime reçue à la vente d'une option d'achat est comptabilisée à titre de passif dérivé dans les états de la situation financière. Ces options d'achat sont évaluées à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. L'écart entre la prime reçue à la vente de l'option et sa valeur au cours du marché est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global.

Lorsqu'une option d'achat position vendeur arrive à échéance, le FNB réalise un profit équivalant à la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat est rachetée, le FNB réalise un profit ou une perte équivalant à l'écart entre le coût de rachat du contrat et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat position vendeur est exercée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le profit ou la perte réalisé. Dans les trois cas, les profits ou les pertes réalisés sur les primes reçues sur les options d'achat vendues sont comptabilisés à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global.

Les options d'achat couvertes donnent au porteur le droit d'acheter les titres du FNB à un prix d'exercice établi au cours de la période de l'option. Au cours de cette période, ces titres sous-jacents détenus par le FNB sont donnés en garantie. Les titres donnés en garantie sont indiqués au tableau des placements au 31 décembre 2024. La juste valeur totale des titres donnés en garantie au 31 décembre 2024 était de 127 359 670 $.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

Si le FNB est assujetti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers

et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1er janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entrainé de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante aux 31 décembre 2024 et 2023, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

31 décembre 2024	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	611 224	–	611 224	6 112
Total	611 224	–	611 224	6 112
En pourcentage de la valeur liquidative	100,7 %	–	100,7 %	1,0 %

31 décembre 2023	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	234 631	–	234 631	2 346
Total	234 631	–	234 631	2 346
En pourcentage de la valeur liquidative	100,8 %	–	100,8 %	1,0 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Indice Cboe S&P 500 Half BuyWrite	5 259 076 $	1 660 543 $

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable de titres de créance, d'actifs dérivés ainsi que de tout montant à recevoir, y compris les montants se rapportant à des revenus courus pertinents, présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	31 décembre 2024			**31 décembre 2023**		
	Niveau 1 ($)	**Niveau 2 ($)**	**Niveau 3 ($)**	**Niveau 1 ($)**	**Niveau 2 ($)**	**Niveau 3 ($)**
Actifs financiers						
Actions	615 061 389	–	–	236 639 570	–	–
Total des actifs financiers	**615 061 389**	**–**	**–**	**236 639 570**	**–**	**–**
Passifs financiers						
Options	(4 297 050)	–	–	(2 440 404)	–	–
Total des passifs financiers	**(4 297 050)**	**–**	**–**	**(2 440 404)**	**–**	**–**
Actifs et passifs financiers, montant net	**610 764 339**	**–**	**–**	**234 199 166**	**–**	**–**

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de l'exercice et de la période présentés. En outre, aucun placement n'a été classé dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période close le 31 décembre 2023.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt de titres.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période close le 31 décembre 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour l'exercice / la période clos les	31 décembre 2024	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	1 677 $		0 $	
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Bank of New York Mellon	(587)	(35,00) %	–	0,00 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	**1 090 $**	**65,00 %**	**0 $**	**0,00 %**

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat et de rachat doivent respecter une heure limite, soit 15 h (heure de l'Est), à la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période close le 31 décembre 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice/ Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	13 962 553	18 508 796	(2 300 000)	30 171 349	22 839 375
2023	–	14 087 554	(125 001)	13 962 553	6 197 445

9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période close le 31 décembre 2023 sont les suivants :

Exercice/Période clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2024	138 721 $	néant $	néant $
31 décembre 2023	9 749 $	néant $	néant $

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant la période d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ou autre qu'en capital.

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. À aucun moment, le FNB ne fournirait un soutien financier ou autre type d'aide à tout FNB détenu, y compris de l'aide pour l'obtention d'un soutien financier.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'avait pas d'exposition importante à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire
Hamilton Capital Partners Inc.
70, rue York, bureau 1520
Toronto (Ontario)
M5J 1S9
Tél. : 416-941-9888
www.hamiltonetfs.com

Auditeurs
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario)
M5H 2S5

Dépositaire
Société de fiducie CIBC Mellon
1, rue York, bureau 900
Toronto (Ontario)
M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts
Fiducie TSX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301
Toronto (Ontario)
M5H 4H1

SMAX
FNB Sociétés Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT^MC Hamilton